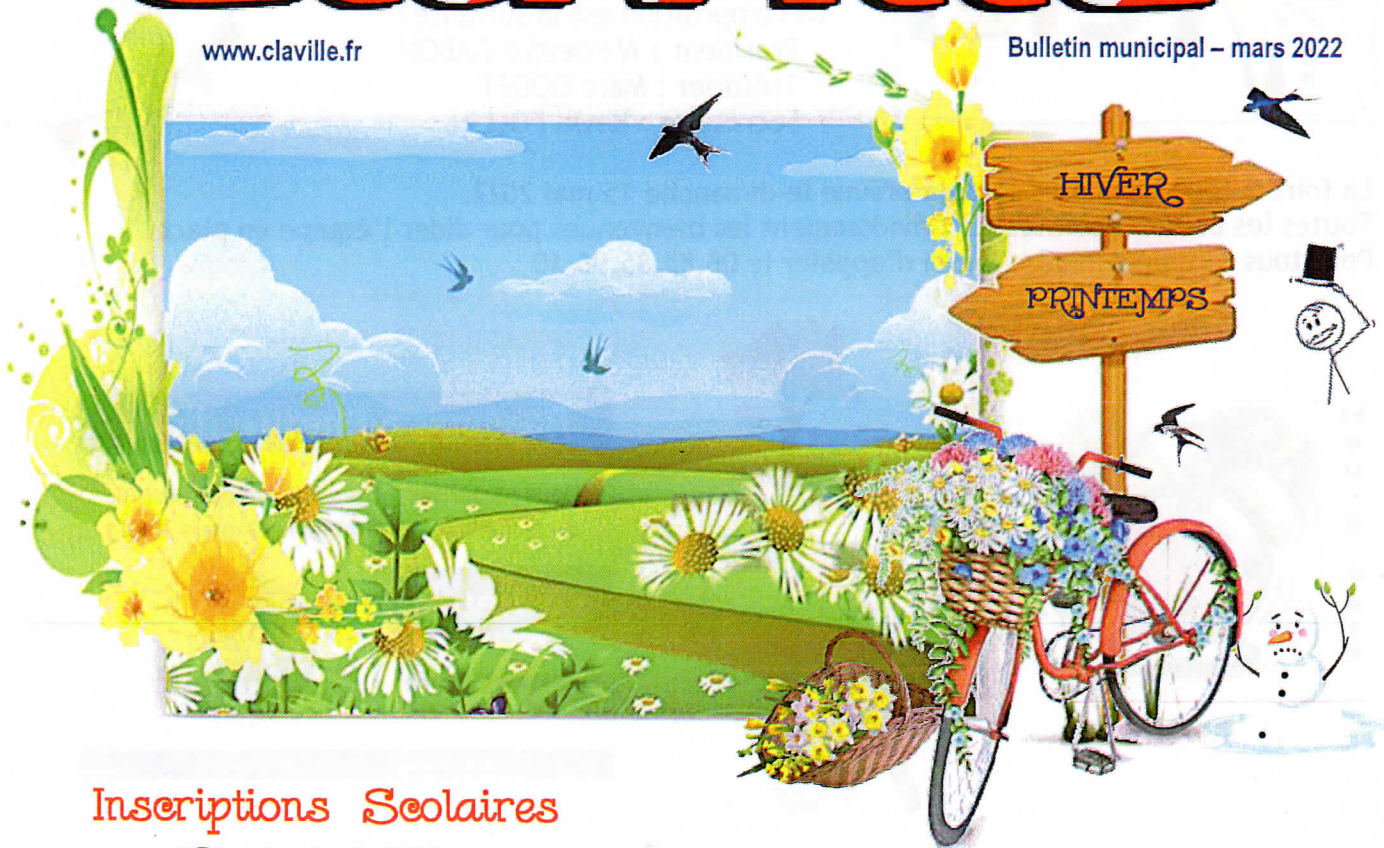


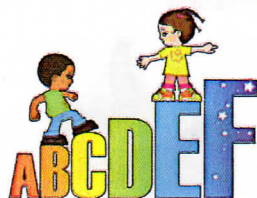
Claville

www.claville.fr

Bulletin municipal – mars 2022



Inscriptions Scolaires Rentrée 2022



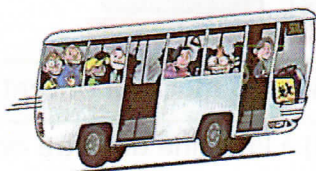
Les inscriptions auront lieu à la mairie
mardi 26 avril de 16 h 30 à 18 h.



Veillez vous munir des documents suivants :
- livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.



INSCRIPTIONS EN LIGNE à partir du 14 JUIN 2022.
RENDEZ-VOUS SUR NOMAD.NORMANDIE.FR
ET LAISSEZ-VOUS GUIDER ...



TRANSPORT SCOLAIRE

Inscriptions en ligne



OUVERTURE du DÉPOT de DÉCHETS VERTS de CLAVILLE



Le dépôt de déchets verts situé près
du rond point, sera ouvert à partir
du samedi 19 mars,
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.





Après deux années d'interruption et suite à la démission du bureau, le COMITE DES FÊTES est totalement renouvelé.

La composition est la suivante :

Président : Alexandre GABON

Trésorier : Marc GODET

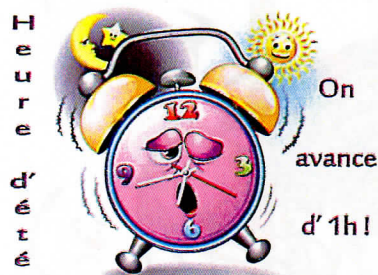
Secrétaire : Kevin FOLLIN



La foire à tout est d'ores et déjà prévue le dimanche 15 mai 2022.

Toutes les bonnes volontés sont évidemment les bienvenues pour aider l'équipe en place.

Pour tous renseignements, merci d'appeler le 06.85.85.96.10

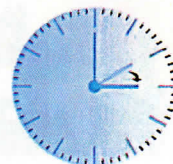


Passage à l'heure d'été

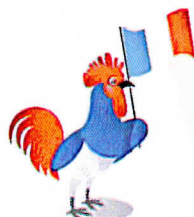
Nous passerons à l'heure d'été dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 mars 2022.

+ 1 heure

À 2 heures du matin il sera alors 3 heures.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.

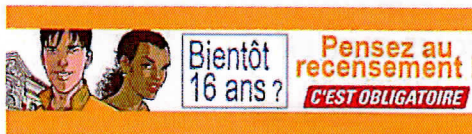


MAIRIE - - - AGENCE POSTALE - - - BIBLIOTHÈQUE

Pont de l'Ascension : la mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées vendredi 27 mai 2022.



LA POSTE



RECENSEMENT MILITAIRE

Quand	Dès le jour de votre 16 ^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.
Où s'adresser	Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile.
Pièces à fournir	- une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.
Pourquoi	Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera <u>INDISPENSABLE</u> pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)



LALANE ELEC & SERVICES

5, rue du Bois Fromont
27180 CLAVILLE
Tél. 06 09 04 57 24

Électricité, travaux de bricolage

lalane.electrservices@gmail.com

NOUVEAU

DIBRÔN M MAÇONNERIE BTP

Féfé DA SYLVA
Directeur Général
1, rue du Clos de Beaulieu
27180 CLAVILLE
Tél. 07 86 55 75 89
fds@dibronm.com
www.dibronm.com

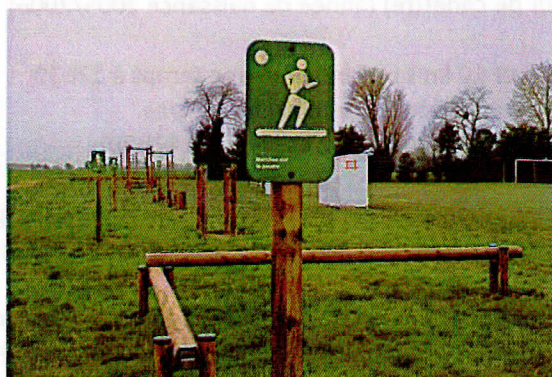
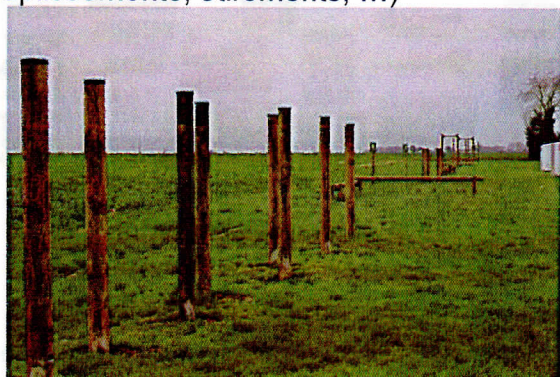


Venez
bouger
en famille !



PARCOURS SPORTIF

Dans une politique constante d'amélioration du cadre de vie et dans le but d'encourager toutes les activités sportives, le Conseil Municipal vient de faire installer un parcours sportif le long du terrain de football. Ce parcours, ouvert à tous, vous permettra d'effectuer différents exercices (musculature, assouplissements, étirements, ...)



CIRCULATION MODIFIÉE à CLAVILLE le 26 mars 2022



Dans le cadre de l'édition des Foulées Clavillaises, la circulation dans la commune de Claville sera interrompue le samedi 26 mars 2022 à partir de 16h00 jusqu'à 18h30.

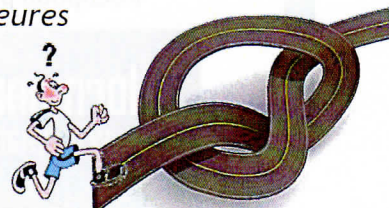
Le parcours de la course affectera les rues suivantes :

- Ruelle du Père Langlois, rue de l'Epinay, rue St Martin, rue de la Salle, rue du Mesnil, rue de Planterose, rue du Champ Poulain, chemin de la Messe, rue de la Mare en Ville, rue du Stade.

* Aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans les rues et heures indiquées ci-dessus.

* De plus, le stationnement sera interdit ruelle du Père Langlois et rue St Martin.

Par avance, l'équipe des bénévoles de l'APPEL vous remercie de votre compréhension.



Merci!



FOULÉES CLAVILLAISES

Samedi 26 mars 2022

8ème édition - Organisation : APPEL

Type : route

Départs et arrivées : stade de football, Claville.

Programme :

Enfants : Départ à 16h00

Participation gratuite - Inscription sur place

Rando familiale : Départ à 17h15

Ouverte à tous

Tarif : 3€

5 km Intermarché St Michel : Départ à 17h30

Tarif : 6€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)

Ouvert à partir de minime (année de naissance 2007/2008)

10 km Intersport : Départ à 17h30

Tarif : 9€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)

Ouvert à partir de cadet(te) (année de naissance 2005/2006)

Le départ des 5 et 10 kms se fera en même temps à 17h30.

Deux boucles seront nécessaires pour les 10 kms.

(échauffement par Mouv For You est prévu à 17h00).

Un ravitaillement individuel est prévu aux environs du 5 km, pour les coureurs du 10 km.

Un ravitaillement individuel final sera organisé pour toutes les épreuves.

**** ➡ Non licenciés :** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, d'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition de moins d'un an doit être fourni avec l'inscription.

Les dossards seront remis à partir de 15h00, auprès du stand des organisateurs au stade de football de la commune de Claville.

Récompenses :

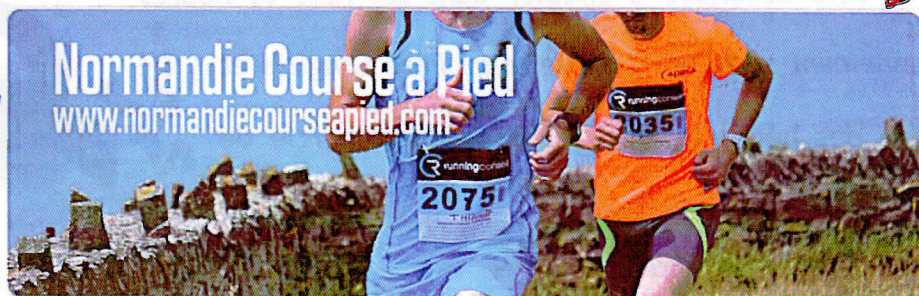
Seront récompensés(es) les 3 premiers et 3 premières au scratch de chaque épreuve. Pas de prime. Un lot récompensera les arrivants de chaque course. La famille la plus représentée sur la randonnée sera récompensée.

Contact :

Site : <http://www.claville.fr>

Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé (jusqu'au 25/03/2022, 17h00)

Inscription possible sur place avec une majoration de 2€.





Balade de propreté

Les LEZ'ARTS A LA MARE et l'APPEL vous proposent le 1^{er} dimanche de chaque mois, de nettoyer le village en ramassant tous les déchets rencontrés sur le parcours. Les sacs poubelle seront fournis.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous, petits et grands sont attendus, pour une balade dans la bonne humeur.

Un moment de partage, convivial et gourmand, sera également prévu sur place pour clore cette mobilisation ! Chaque participant peut amener une boisson et/ou de quoi grignoter.



**RDV devant la salle des
associations de Claville,
ruelle du Père Langlois
(à côté du stade) à 11H,
les dimanches :**

06 mars

03 avril

01 mai

05 juin

Pour tout renseignement 06 25 15 53 77 /
06 51 72 57 23 ou 06 74 19 57 45





PERMANENCE

DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

MARCEL SAPOWICZ,
CLAIRE LACAMPAGNE-CROCHET,
VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
ET MAX RONGRAIS, CHANTAL MORIN, SUPPLÉANTS



Le Département intervient sur : l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Maternelle et Infantile, le maintien des personnes âgées à domicile, le soutien aux familles en difficultés financières, les personnes en situation de handicap, le RSA, les collèges, la culture, le sport, le tourisme, les infrastructures, routes départementales et le déploiement du Très Haut Débit.

CHAQUE DERNIER MERCREDI DU MOIS
DE 16H À 18H

MAIRIE DE CONCHES-EN-OUCHE

SUR RENDEZ-VOUS
AU 02.32.30.32.94



Respect des arrêtés



Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :

• LE BRÛLAGE DES DÉCHETS A L'AIR LIBRE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE

Déchets verts : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'égavage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes..., mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques. Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.



➔ En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).



• Arrêté départemental de lutte contre le bruit

Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées, à savoir :

Du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h	de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h	de 15 h à 19 h
Le dimanche	de 10 h à 12 h	

• **CHIENS** : La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est INTERDIT d'utiliser le stade et la place Bance comme lieux de promenade des chiens même tenus en laisse.

Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.



➔ CHIENS INTERDITS DANS LE CIMETIÈRE !!



Vous ne ramassez pas ses déjections sur la voie publique :

Ce que dit la loi : Il est interdit de polluer les rues, les caniveaux, les promenades, les endroits publics par des déjections.

Les propriétaires doivent donc ramasser les crottes de leurs chiens.





» TAILLE DES HAIES

Rappel

Vous avez la chance de posséder un jardin. Vous savez certainement que vos plantations ne doivent pas empiéter chez votre voisin ou sur le domaine public. Il est également interdit d'obstruer le passage le long de votre propriété par la présence d'objets divers qui limiteraient la libre circulation des personnes.

Les haies non taillées des propriétés qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et des véhicules et en réduisant la visibilité.

Les bois doivent également faire l'objet de courbage afin de permettre au matériel agricole de circuler librement dans les chemins ruraux.

En cas d'accident lié au manque de visibilité ou d'obstacle, votre responsabilité pourrait être engagée.

Tout propriétaire d'une parcelle de terrain non bâti et bâti a l'obligation d'effectuer l'entretien de sa propriété pour, par exemple, éviter la prolifération de nuisibles, de chardons ou autres mauvaises herbes envahissantes.



LIMITATIONS DE VITESSE

En agglomération :



Les panneaux de limitation de vitesse sont à effet immédiat, et non 50 ou 150 mètres après. Un radar peut légalement être installé juste derrière un panneau.

Le stationnement

Une interdiction de stationner n'est pas obligatoirement signalée par un panneau.

- L'article R 417-10 du Code de la route énonce que « tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ».

- L'article R 417-9 ajoute que ce véhicule à l'arrêt ne doit pas non plus « constituer un danger pour les usagers ».



- Toute la place Bance, depuis le pressing jusqu'à la boulangerie, est limitée à 30 km/h comme indiqué par les panneaux et sur la chaussée.

• **Stationnement sur le trottoir - CODE DE LA ROUTE :**

Le stationnement sur le trottoir est rigoureusement illégal, qu'il soit "sauvage" ou réglementé par l'autorité ayant le pouvoir de police (le Maire, en général).

- même devant chez vous (amende 35 €) -

Se garer sur un trottoir, même "proprement", est passible d'une amende de 135 €.

Étroit ou large, la voiture n'y a plus sa place.

Les trottoirs sont pour les piétons.

RAPPEL : arrêt et stationnement interdits le long de la bande jaune (mairie, sortie école)



Ramassage du gazon



Le ramassage communal du gazon commencera :

le mardi 22 mars
jusqu'au
25 octobre 2022 inclus

(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

La participation est de 55 euros.
(chèque à l'ordre du Trésor Public)

Les sacs remplis seront placés devant votre propriété avant 8 heures le mardi.



Année 2022 - Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur

Adresse.....

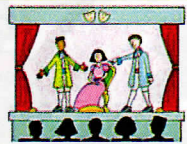
.....
.....

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022



26 MARS	APPEL	FOULÉES CLAVILLAISES 
30 AVRIL	APPEL	 CARNAVAL 
1 ^{ER} MAI	LEZ'ARTS A LA MARE	MATCH D'IMPRO THEATRALE De 15 h 30 à 17 h 5€-adulte - gratuit moins 12ans 
8 MAI	MAIRIE	REPAS CHAMPETRE 
15 MAI	COMITE DES FÊTES	 Foire à tout 
21 MAI	MAIRIE	 CONCERT à LA SALLE DES FETES 
22 MAI	CLAVILLE EN SCÈNE	 SPECTACLE Pour les enfants 
21 JUIN	LEZ'ARTS A LA MARE	Fête de la MUSIQUE De 18h30 à 22h.  
24 ET 25 SEPTEMBRE	LEZ'ARTS A LA MARE	CONCERT THEATRE FESTIVAL EXPOSITIONS ARTISANS...





Association zum'baila : Sondage

Nous souhaitons développer notre association de zum'baila en proposant de nouvelles disciplines pour la saison 2022/2023, tout en gardant notre créneau du jeudi soir. En fonction de vos réponses, nous pourrions nous organiser pour vous proposer le meilleur pour la rentrée 2022.

Ce questionnaire est anonyme. Nous vous remercions par avance du temps que vous consacrez à y répondre.

Quelles activités aimeriez-vous avoir dans notre commune ?

- ☐ Zumba
- ☐ Pilate
- ☐ Step
- ☐ Renforcement Musculaire
- ☐ Aéro'Danse
- ☐ Autre :

**NOUS COMPTONS
SUR VOUS !**

Que préféreriez-vous?

- ☐ Une discipline
- ☐ Plusieurs Disciplines : dans quel ordre ?

Durée d'une discipline?

- ☐ 30 minutes
- ☐ 45 minutes
- ☐ 1 heure
- ☐ 1h30

A partir de quelle heure, seriez-vous disponible?

- ☐ 18h
- ☐ 18h30
- ☐ 19h
- ☐ 20h

Commentaires, exemples et avis

Par exemple : Nous pouvons vous proposer 30 minutes de Pilate, 45 minutes de zumba ou Aéro'Danse et 45 minutes de step avec la possibilité de s'inscrire à 1, 2 ou 3 cours.

**Merci pour vos réponses
L'équipe zum'baila**

Réponse souhaitée avant le 15 avril 2022

soit en ligne : <https://docs.google.com/forms/d/172UqnZwe6YK-4dThdEKlBrmyBOn4VmN8BtPxcve-Prk/prefill>

- soit par mail zumbailaclaville@gmail.com

- sur notre page facebook : ZUM'BAILA CLAVILLE

- Sur papier à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

pour toutes questions : Vous pouvez nous joindre au 06.75.21.60.26 (Anaïs) ou 06.70.12.49.22 (Lucie)

Grilles de sudoku

8					1		3	7
	1		7					
	3				9		2	4
9	6			1				
		2				9		
				3			5	6
2	4		6				8	
					2		4	
7	8		1					2

Niveau: Facile

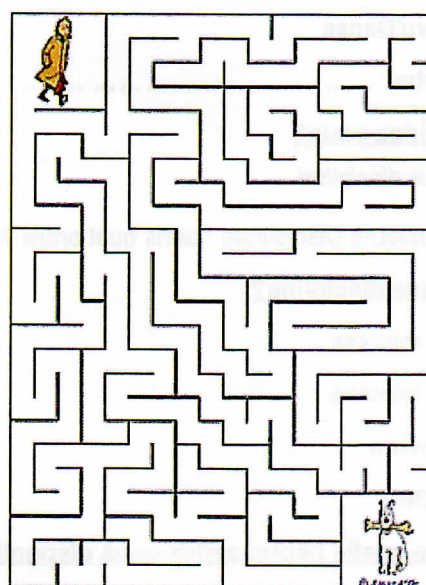
6		5	7	3				8
	3		4	5		2	9	
								3
			6	4				
	4	9				6	3	
				9	7			
3								
	8	4		1	6		2	
5				7	9	8		1

Niveau: Moyen



4	1		7	8		6		
7	9				3	4	1	
						7		
		4						9
			4	2	7			
1						2		
		5						
	4	1	3				6	2
		9		4	6		3	1

Niveau: Difficile



labyrinthe

Mots mélangés :

E	N	I	H	P	U	A	D	C	O	D	E	M	E	E
D	R	O	G	I	R	E	P	E	R	C	H	E	I	E
N	A	V	R	O	M	E	D	N	O	R	I	G	D	D
E	E	S	U	L	N	A	H	I	B	R	O	M	R	N
N	B	E	O	R	A	U	V	E	R	G	N	E	A	E
G	S	G	T	O	U	R	A	I	N	E	I	I	C	V
O	E	S	I	R	R	E	B	R	A	S	S	D	I	S
G	N	O	O	E	E	E	N	B	R	E	U	N	P	E
R	N	V	P	S	A	D	C	F	U	D	O	A	E	N
U	E	A	S	U	O	J	N	A	J	N	M	M	U	N
O	D	E	C	E	I	O	V	A	S	A	I	R	Q	E
B	R	E	E	N	I	A	R	R	O	L	L	O	S	V
B	A	E	N	G	A	P	M	A	H	C	A	N	A	E
S	I	O	T	R	A	E	N	G	A	T	E	R	B	C

BOURGOGNE
CHAMPAGNE
ARDENNES
LORRAINE
DAUPHINE
PERIGORD
CEVENNES
NORMANDIE
LIMOUSIN
MORBIHAN
TOURAIN
AUVERGNE
BRETAGNE
PICARDIE
GIRONDE
BRESSE
BEAUC
ALSACE
SAVOIE
MORVAN
VOSGES

POITOU
PERCHE
LANDES
BASQUE
ARTOIS
VENDEE
ANJOU
BEARN
MEDOC
BERRI
JURA
BRIE

FRANCAISES

